

**Compte-rendu du Conseil Municipal du 29/08/2017 à 18 heures**  
**Mairie de St Sorlin d'Arves**

Convocation à la réunion faite le 24/08/2017

**PRESENTS** : MM. BALMAIN Robert, BALMAIN Bernard, CHAIX Michel, DIDIER Christian, VERMEULEN Jean, DIDIER Guy, BAUDRAY Fabrice, GHABRID Karim

**ABSENTS** : MM. BAUDRAY Sandrine (pouvoir à BALMAIN Robert), NOVEL Yoann (pouvoir à BAUDRAY Fabrice).

**1/ Approbation du dossier de demande d'autorisation d'Unité Touristique Nouvelle (UTN) pour l'aménagement de la zone du Mollard**

**Vu** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.122-15 et suivants, R122-4-1 et suivants relatifs aux UTN ;

**Vu le Décret n° 2017-1039 du 10 mai 2017 relatif à la procédure de création ou d'extension des unités touristiques nouvelles** et modifiant le Code de l'urbanisme ;

**Monsieur le Maire :**

- **Rappelle** au conseil municipal que la commune de Saint-Sorlin-d'Arves a décidé de réaliser un dossier de demande d'autorisation au titre des Unités touristiques nouvelles pour l'aménagement de la zone du Mollard afin de développer également une nouvelle offre d'hébergements touristiques.

Ce projet d'aménagement du village-station a pour objectifs :

- De requalifier le centre de la station, lui donner une image nouvelle conformément aux orientations traduites dans le PADD, (PLU adopté en 2012) et limiter par ailleurs la place de la voiture
  - De charpenter définitivement et durablement les fonctionnalités du cœur du village pour soutenir son attractivité, renforcer les mobilités douces,
  - D'aménager une zone de loisirs sur ce secteur central et stratégique et pouvoir ainsi mieux accueillir les activités d'hiver et d'été sur un espace à reconfigurer
  - D'améliorer l'offre ski débutant
  - De développer et diversifier l'offre d'hébergements avec la création d'hébergements professionnels assurant des prestations hôtelières ou parahôtelières de gamme supérieure pour accompagner une montée en gamme du produit « Saint Sorlin ».
- 
- **Précise** que la demande UTN porte sur la réalisation d'une Surface De Plancher de 20000 m<sup>2</sup> touristiques, soit 1 500 à 1 800 lits touristiques gérés sous le statut d'hôtellerie et/ou de parahôtellerie ; auxquels s'ajoutent d'une part les surfaces (2000m<sup>2</sup>) dédiées services et commerces, aux logements des personnels saisonniers, ainsi que les espaces de stationnement.
  - **Invite** le Conseil municipal à prendre connaissance du dossier UTN réalisé par le groupement Epode/2SavoieGéotechnique/JP.Noraz/ASADAC-MDP

**Décision** : Approbation du dossier de demande d'autorisation d'UTN dans sa totalité et sollicitation de la commission spécialisée des UTN du Comité de massif des Alpes du nord et de Monsieur le Préfet coordinateur de massif, au titre de la procédure UTN, l'autorisation de créer, sur le secteur dit du Mollard, l'Unité touristique nouvelle relative à la création de 20.000 m<sup>2</sup> (SDP) touristiques sous statut hôtelier et para-hôtelier.

## **2/ Restauration de la toiture de l'Eglise : approbation du dossier de demande de permis de construire et des dossiers de demande de subventions**

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil Municipal la délibération du 6 février 2017 par laquelle il avait approuvé les dossiers projets de travaux pour la réalisation du drainage et la réfection de la toiture de l'église Saint Saturnin.

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil Municipal que Monsieur Dominique PERRON, architecte du patrimoine, avait été missionné en 2013 pour réaliser les études et préparer les dossiers relatifs à la restauration de l'Eglise Saint Saturnin. Il présente à son conseil municipal, pour approbation, le dossier de demande de permis de construire déposé le 10/07/2017 et le dossier de demande de subvention réactualisé avec l'estimatif des travaux de Monsieur Dominique Perron, architecte patrimoine.

**Décision** : Approbation du dossier de demande de permis de construire et du dossier de demande de subvention et notamment l'estimatif des travaux détaillés s'élevant à 195000 € HT pour la restauration extérieure de la toiture de l'Eglise Saint Saturnin (toiture, charpente, couverture et zinguerie). Ces travaux seront réalisés courant d'année 2019. Sollicitation de la DRAC, du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de la Savoie (STAP), du Département de la Savoie et de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour l'octroi d'une subvention pour les travaux de réfection de la toiture de l'Eglise.

## **3/ Demande de partenariat établie par Mr ARNAUD Baptiste, équipe de France de Ski Groupe B Vitesse**

Monsieur le Maire donne lecture à son Conseil Municipal de la demande adressée par Monsieur ARNAUD Baptiste, jeune compétiteur de ski faisant partie de l'équipe de France de Ski Groupe B Vitesse, relative à l'octroi d'une aide financière sous forme de partenariat.

**Décision** : Approbation d'une aide financière sous forme de partenariat s'élevant à 1500 € et du contrat de partenariat à signer avec Monsieur ARNAUD Baptiste.

## **4/ Reversement de la Dotation Touristique par le biais des attributions de compensation**

Monsieur le Maire expose qu'au terme de l'article 1609 Nonies du Code général des impôts, il est créé entre l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale soumis au régime de la Fiscalité Professionnelle Unique et ses communes membres une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). Cette commission pour la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan (3CMA) a été créée par délibération en date du 18 janvier 2017.

Dans sa séance du 20 juin 2017, la CLECT a désigné Monsieur Dominique JACON Président et Monsieur Marc TOURNABIEN Vice-président.

La CLECT s'est réunie le 12 juillet 2017 et a adopté son rapport définitif concernant le reversement de la dotation touristique par le biais des attributions de compensation.

Ce rapport, adressé au Maire, fait l'objet d'un document joint en annexe. Pour être approuvé, ce rapport doit obtenir un accord exprimé dans les conditions de la majorité qualifiée soit deux tiers des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population ou la moitié des conseils municipaux représentant deux tiers de la population.

**Décision** : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du 12 juillet 2017 joint à la présente délibération et notamment le reversement de la dotation touristique aux communes par le biais des attributions de compensation selon les montants précisés ci-après.

En €	Reversement aux Communes
VILLAREMBERT LE CORBIER	520 550
LA TOUSSUIRE	229 560
ALBIEZ LE JEUNE	10 074
ALBIEZ MONTROND	88 765
ST SORLIN D'ARVES	73 119
ST JEAN D'ARVES	71 850
<b>Total reversé</b>	<b>993 918</b>

Approbation du reversement de la dotation touristique soit la somme de 73119 € à l'office de tourisme de Saint Sorlin d'Arves dès que la 3CMA aura versé cette dotation à la commune et inscription des crédits nécessaires au budget primitif de la commune.

#### **5/ Modification des crédits budgétaires budget de la commune 2017**

**Décision** : Approbation de modifier le budget de la commune 2017 comme suit :

##### Fonctionnement :

##### Dépenses :

Compte 739223 : + 8505 €  
Compte 6541 : + 3648 €  
Compte 6574 : +73119 €

##### Recettes :

Compte 6419 : + 12153 €  
Compte 7411 : + 73119 €

##### Investissement

##### Dépenses :

compte 204412 : + 43913 €  
compte 21571 : - 43913 €

**6 à 8/ Travaux d'enfouissement des réseaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunication entre Malcrozet, Le Revoux et Cluny : avenants de transfert partiel de maîtrise d'œuvre entre la Commune, EPODE et le Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie (SDES), de transfert partiel d'un marché de travaux entre la Commune, 3BTP et le SDES et approbation de la convention financière entre la Commune et le SDES.**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est envisagé de réaliser un programme d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité existants sous la maîtrise

d'ouvrage du SDES, auquel il convient d'associer l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et de télécommunication.

L'opération est située **hameaux de Cluny et Malcrozet, réseau BT (500 ml)**.

Monsieur le Maire fait part du courrier du SDES du 28 septembre 2016 concernant sa compétence régalienne, à savoir la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement du réseau de distribution publique d'électricité HTA et BT existant, réseau exploité par ENEDIS dans le cadre de la convention de concession passée avec le SDES. Aussi, il rappelle les procédures déjà engagées par la commune sur cette opération, à savoir :

- Le devis signé le 24 novembre 2016 par la commune et confiant la maîtrise d'œuvre de cette opération à la Société EPODE. Dans ce cadre, il convient donc d'opérer un transfert partiel du marché de maîtrise d'œuvre vers le SDES, à savoir uniquement les missions concernant le réseau BT de distribution publique d'électricité, et ce en autorisant Monsieur le Maire à signer l'avenant tripartite commune/SDES/Société EPODE de transfert partiel d'un marché de maîtrise d'œuvre ;
- L'Acte d'Engagement signé le 12 mai 2017 par la commune confiant les travaux de cette opération à l'entreprise 3BTP. Dans ce cadre, il convient donc d'opérer un transfert partiel du marché de travaux vers le SDES, à savoir uniquement les travaux sur le réseau BT de distribution publique d'électricité, et ce en autorisant Monsieur le Maire à signer, l'avenant tripartite commune / SDES / entreprise SAS 3BTP de transfert partiel d'un marché de travaux.

Le coût global prévisionnel de l'opération (maîtrise d'œuvre et travaux) concernant les seuls prestations et travaux transférés au SDES, s'élève à **161 536,71 € TTC**, avec une participation financière prévisionnelle de la commune s'élevant à **43 912,89 €** concernant les seules prestations de maîtrise d'œuvre et travaux transférés au SDES, le détail des coûts ainsi que les participations financières de chacune des deux parties étant précisés dans l'Annexe Financière Prévisionnelle (AFP) jointe.

**Décision** : Approbation de l'inscription des crédits nécessaires au budget primitif de la commune. Approbation de l'avenant n° 1 de transfert partiel vers le SDES, du marché de maîtrise d'œuvre précité et signé avec la société EPODE, de l'avenant n° 1 de transfert partiel vers le SDES, du marché de travaux précité et signé avec l'entreprise SAS 3BTP et de l'Annexe Financière Prévisionnelle (AFP). Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

#### **9/ Travaux d'enfouissement des réseaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunication entre Malcrozet, Le Revoux et Cluny : Approbation de la convention de servitude de passage sur terrain privé valant autorisation de travaux pour l'enfouissement du réseau éclairage public et pose de candélabres**

**Décision** : Approbation de la convention de servitude de passage sur terrain privé valant autorisation de travaux pour l'enfouissement du réseau éclairage public et pose de candélabres et autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer ladite convention avec les propriétaires des terrains touchés par les travaux d'enfouissement du réseau éclairage public et/ou de pose de candélabres.

## **10/ Admission en non-valeurs**

Monsieur le Maire informe son conseil municipal que la Trésorerie de Saint Jean de Maurienne lui a transmis un dossier de titres de recettes non recouvrées malgré les poursuites et diligences engagées à l'encontre des redevables concernés. La liste de ces pièces représente la somme globale de 3647,63 €.

**Décision** : Approbation de l'admission en non-valeur de la somme égale à 3647,63 € au budget 2017 de la commune conformément au dossier transmis par la trésorerie de Saint Jean de Maurienne.

## **11/ Transfert de propriété à titre gratuit entre la Copropriété Les Nivéoles et la Commune**

Monsieur le Maire informe son conseil municipal que la Copropriété Les Nivéoles souhaite régulariser par acte notarié le transfert d'une partie de leur terrain cadastré sous le numéro A1577 lieu-dit Champrond à Saint Sorlin d'Arves et notamment l'accès au front de neige.

**Décision** : Approbation du transfert de propriété à titre gratuit entre la Copropriété Les Nivéoles et la Commune d'une partie de terrain cadastré sous le numéro A1577. Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour établir et signer le document d'arpentage à réaliser, l'acte notarié et tous les documents nécessaires à l'accomplissement des formalités de transfert de propriété.

## **12/ Vente du chalet « Le Sovaje » (ancienne école de Pierre-Aigüe) : approbation du prix de vente et autorisation au Maire de signer l'acte**

Monsieur le Maire rappelle à son conseil municipal que la vente du chalet Le Sovaje (ancienne école Pierre-Aigüe) a été diffusée sur le site d'Agorastore dès février 2017. Il informe son conseil municipal que Madame MALARRE Sandrine, représentant AM INDUSTRIES, domiciliée 67 rue Boissière 75116 PARIS, a proposé l'achat du chalet Le Sovaje (ancienne école de Pierre-Aigüe) au prix de 260000 € dont 10000 € frais Agorastore et 250000 € net vendeur.

**Décision** : Approbation de la vente du chalet le Sovaje (ancienne école de Pierre-Aigüe) au prix de 250000 € net vendeur (10000 € en sus pour Agorastore) à AM INDUSTRIES représentée par Madame MALARRE Sandrine domiciliée 67 rue Boissière 75116 PARIS. Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente auprès de Maître HIRTH, notaire à Saint Michel de Maurienne, et tous documents nécessaires à l'accomplissement des formalités administratives indispensables à la vente.

## **13/ Création de deux emplois de « Adjoint Technique Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe » à temps complet et suppression de deux emplois de « Adjoint Technique Territorial » à temps complet**

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie en date du 10 juillet 2017,

**Décision :**

- FONCTIONNAIRES
- **création de DEUX** emplois d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe, permanent à temps complet (35 heures hebdomadaires)
- **suppression de DEUX** emplois d'Adjoint Technique Territorial permanent à temps complet (35 heures hebdomadaires)

**Modification du tableau des emplois comme suit :**

**A compter du 01/09/2017**

Filière : TECHNIQUE,

Cadre d'emploi : Adjoint Technique

Grade : Adjoint Technique Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe : - ancien effectif : 1

- nouvel effectif : 2

Grade : Adjoint Technique Territorial : - ancien effectif : 4

- nouvel effectif : 3

**Et à compter du 15/12/2017 :**

Filière : TECHNIQUE,

Cadre d'emploi : Adjoint Technique

Grade : Adjoint Technique Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe : - ancien effectif : 2

- nouvel effectif : 3

Grade : Adjoint Technique Territorial : - ancien effectif : 3

- nouvel effectif : 2

**14/ Divers**

Information sur l'avancement du dossier de délégation de service public Remontées Mécaniques et domaine skiable de Saint Sorlin d'Arves